



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, le 14 novembre 2023, à 16 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marcel Soucy, maire**
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENT : Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Soucy, maire, la séance est ouverte à 17 h 07.

RÉS.19.11.23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y retirant le point suivant :

8. RÉS. Déterminer le pourcentage d'indexation des loyers municipaux / Exercice financier 2024.

ADOPTÉE

RÉS.20.11.23

DÉROGATION MINEURE / MATRICULE : 6440-31-4287 LES ENTREPRISES JUDES LANDRY LTÉE (BMR-RÉNOVEX – M. NELSON TREMBLAY)

À la suite du rapport daté du 25 octobre 2023 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

VU l'avis publié le 27 octobre 2023 sur le site Internet de la municipalité et le 1^{er} novembre 2023 dans le journal l'Avantage Gaspésien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **REJETTE la demande de dérogation mineure à l'immeuble situé au 27 rue Notre-Dame à Cap-Chat, cadastre numéro 6 128 728, du Rang Un, Canton Cap-Chat (zone Mb.1), dans le but de permettre :**

- L'implantation d'une clôture commerciale qui dérogera de la hauteur prescrite de 0,44 m (Article 3.3.3.2 du Règlement de zonage numéro 068-2006).

ADOPTÉE

RÉS.21.11.23

DÉROGATION MINEURE – M. GINO PELLETIER – MATRICULE : 6641-66-5902

À la suite du rapport daté du 25 octobre 2023 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

VU l'avis publié le 27 octobre 2023 sur le site Internet de la municipalité et le 1^{er} novembre 2023 dans le journal l'Avantage Gaspésien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure à l'immeuble situé au 161 A, rue Notre-Dame Est à Cap-Chat, cadastre numéro 6 128 469, du Rang Un, Canton Cap-Chat (zone M.44)**, dans le but de permettre :

- La construction d'un garage résidentiel qui sera implanté à une distance dérogatoire entre celui-ci et la résidence, soit 1,8 m au lieu de 3 m (Article 5.4.2 du Règlement de zonage 068-2006).

ADOPTÉE

RÉS.22.11.23

CONTRAT ANNUEL POUR LA PRODUCTION DE RAPPORTS CARRIÈRE-SABLIÈRE / GROUPE PG PROMOTEK – 3 710. \$ + TX – BUDGET RÉG. 2024

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (PMK000416 du 1^{er} novembre 2023) du **Groupe PG Promotek**, au montant de **3 710. \$ + taxes**, concernant le contrat annuel, s'échelonnant du **1^{er} janvier au 31 décembre 2024**, pour la production de rapports carrière/sablrière; cette somme étant prélevée au **budget régulier 2024**.

ADOPTÉE

RÉS.23.11.23

AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL DU SYSTÈME INFORMATIQUE / PG SOLUTIONS INC. – 20 639. \$ + TX – BUDGET RÉG. 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat doit à chaque exercice financier procéder au renouvellement du contrat d'entretien de son système informatique;

CONSIDÉRANT QU'un soutien pour les différentes applications informatiques utilisées par la municipalité est aussi nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions Inc. est la firme spécialisée dans le domaine offrant leurs services dans plusieurs municipalités du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le renouvellement du contrat d'entretien annuel et soutien des applications de son système informatique à PG Solutions Inc., pour l'année 2024**, représentant un montant de **20 639. \$ + taxes couvrant les factures nos. CESA54262, CESA55193, CESA55277 et CESA56058 datées du 1^{er} décembre 2023**; cette somme étant prélevée au **budget régulier 2024**.

ADOPTÉE

RÉS.24.11.23

ENTRETIEN DE LA ROUTE DU CASSETTE – HIVER 2023-2024 / SUBVENTION DU MTQ – RÉSEAU ROUTIER

CONDITIONNELLEMENT à l'aide financière versée par le gouvernement du Québec, dans le cadre du Programme de l'amélioration et l'entretien du réseau routier, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une aide financière pour le bénéfice des résidents de la Route du Casette.

Ladite aide financière est consentie seulement pour l'hiver 2023-2024 et devra uniquement servir pour l'entretien hivernal de cette route, à savoir :

- Route du Casette : 3,56 km (maximum : 2 000. \$).

ADOPTÉE

RÉS.25.11.23

DÉCRÉTER LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES / EXERCICE FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT l'obligation des municipalités de décréter, pour chaque exercice financier, un taux d'intérêt applicable sur les arrérages et tous les comptes en souffrance de ladite municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et unanimement résolu que le **taux d'intérêt décrété, pour l'exercice financier 2024, soit et est fixé à 14 %.**

ADOPTÉE

RÉS.26.11.23

AUTORISER EMPRUNT TEMPORAIRE – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS / TAXES 2024

Il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu à l'unanimité que la **Ville de Cap-Chat soit et est autorisée à effectuer des emprunts temporaires** pour le paiement des dépenses d'administration courante, à la **Caisse populaire Desjardins de Cap-Chat**, en attendant la perception des taxes 2024, **en autant que lesdits montants n'excèdent pas la somme de quatre cent mille dollars (400 000. \$) et que les remboursements s'effectuent dans l'année courante 2024** (article 567 – ch. C-19 de la Loi sur les cités et villes).

ADOPTÉE

RÉS.27.11.23

AUTORISER EMPRUNT TEMPORAIRE – FONDS DE ROULEMENT / TAXES 2024

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu que des **emprunts temporaires ne dépassant pas quatre-vingt-deux mille deux cent dollars (82 200. \$) soient et sont effectués sur le compte spéciale « Fonds de roulement » en attendant la perception des taxes 2024 et dont l'échéance de remboursement est fixée avant le 31 décembre 2024.**

ADOPTÉE

RÉS.28.11.23

APPROUVER LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAP-CHAT / EXERCICE FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, **avant le début de chaque année civile, établir le calendrier de ses séances ordinaires** pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal **peut** cependant **décider** qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un **avis public**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ÉTABLISSE** le **calendrier de ses séances ordinaires du Conseil** prévues pour l'année 2024, à 20 h, à la **salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville et aux jours suivants** :

Lundi, 08 janvier	Mardi, 02 juillet
Lundi, 05 février	Lundi, 05 août
Lundi, 04 mars	Mardi, 03 septembre
Mardi, 02 avril	Lundi, 07 octobre
Lundi, 06 mai	Lundi, 04 novembre
Lundi, 03 juin	Lundi, 02 décembre

ADOPTÉE

RÉS.29.11.23

AUTORISER DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR LA LOCATION DE LA CANTINE DE LA HALTE ROUTIÈRE DE CAP-CHAT (SECTEUR EST)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat souhaite procéder par **demande d'appel d'offres pour la fourniture des services de RESTAURATION pour la CANTINE DE LA HALTE ROUTIÈRE DE CAP-CHAT (Secteur est)**, pour les saisons estivales 2024, 2025 et 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE** à une **demande d'appel d'offres public pour la location de la cantine de la halte routière de Cap-Chat (secteur est)**.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions. Aucune personne dans l'assistance.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 17 h 28 et il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** que l'assemblée soit et est levée.

MARCEL SOUCY
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER